Québec
Gouvernement du Québec
Cabinet de la ministre de la Famille

Québec, le 4 avril 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur,

Le 12 février 2013, était déposé à l'Assemblée nationale, l'extrait d'une pétition signée par 8072 pétitionnaires demandant au ministère de la Famille de considérer les places actuelles dans les garderies privées non subventionnées pour les convertir en 7 $.

Soulignons d'abord que la priorité du ministère de la Famille est de créer de nouvelles places afin de répondre aux besoins des familles du Québec. Ces besoins sont estimés à 250 000 places subventionnées, c'est pourquoi le gouvernement a annoncé la création de 28 000 nouvelles places d'ici 2016, pour atteindre le 250 000 places.

Afin d'estimer les besoins en matière de services de garde éducatifs à l'enfance, le ministère de la Famille a notamment utilisé les données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) pour actualiser un modèle qu'il a conçu et éprouvé. Ce modèle repose principalement sur les variables suivantes :

Variables	Sources
Le nombre d'enfants de moins de 5 ans	*Perspectives démographiques 2006-2056*, Institut de la statistique du Québec (ISQ), mars 2010
Le taux d'activité des parents incluant le travail à temps plein, à temps partiel, le chômage et les études à temps plein	• Enquête sur la population active, Statistique Canada, juillet 2009 • Recensement, Statistique Canada

Québec
425, rue Saint-Amable, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
Téléphone : 418 643-2181
Télécopieur : 418 643-2640
ministre.famille@mfa.gouv.qc.ca

Montréal
600, rue Fullum, 7e étage
Montréal (Québec) H2K 4S7
Téléphone : 514 873-9342
Télécopieur : 514 873-9395

Les préférences des parents pour les différents modes de garde	Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde 2009, ISQ, mai 2011
L'impact de la politique familiale sur le comportement des parents en matière de services de garde	Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde 2009, ISQ, mai 2011
Un facteur d'équivalence à temps complet	Rapport financier des services de garde, 2010-2011

Ce modèle permet d'établir le nombre de places nécessaires pour combler les besoins exprimés en réponse aux préférences des parents. Ces déficits sont calculés à partir des besoins estimés auxquels on soustrait le nombre de places actuellement disponibles et celles qui sont en en voie de réalisation.

La répartition régionale a été faite selon les besoins estimés et les priorités déterminées suite à la consultation des comités consultatifs régionaux pour la répartition des places. Sur chaque territoire concerné, cinq instances, soit la Conférence régionale des élus, l'Agence de la santé et des services sociaux, les commissions scolaires, un organisme représentatif des centres de la petite enfance et un autre représentatif des garderies subventionnées (lorsqu'applicable) ont désigné une personne afin de faire partie du comité consultatif régional.

Deux autres organismes, dont notamment un organisme communautaire Famille, pouvaient également être appelés à désigner un membre pour faire partie du comité. Les comités consultatifs régionaux connaissent la réalité de leurs milieux, ils sont les plus à même de déterminer les priorités.

Les priorités prises en compte pour la répartition des 15 000 places annoncées le 7 février dernier entre les régions sont les suivantes :

- le déficit de places en services de garde;
- le niveau de défavorisation;
- 300 places pour des projets exceptionnels, notamment en lien avec l'amélioration des pratiques éducatives auprès de la petite enfance;
- 300 places pour la création des services de garde éducatifs à l'enfance dans les communautés autochtones.

Les garderies privées non subventionnées constituent un autre type de choix pour les parents, ceux-ci bénéficiant d'un crédit d'impôt remboursable s'ils font le choix de ce mode de services de garde. Le ministère s'assure d'octroyer les permis à ces installations conformes à la réglementation et aux lois, tout comme il le fait pour tous les autres modes de services de garde.

La pétition réclame de considérer les places dans les installations existantes avant d'ouvrir de nouvelles installations. Les places existantes dans tous les services de garde sont considérées à la hauteur de 50 % lors de l'estimation des besoins.

Pour toutes les régions du Québec

Par ailleurs, l'offre actuelle de places des garderies privées non subventionnées ne répond pas exactement aux orientations, aux besoins et à priorités régionales identifiées par le ministère et les comités consultatifs régionaux.

Ces garderies sont concentrées à près de 85 % dans la grande région de Montréal : 45 % se situent dans la région de Montréal et 40 % se répartissent parmi les quatre régions de la couronne de Montréal (Laval, Lanaudière, Laurentides et Montérégie).

En procédant à la conversion de places non-subventionnées existantes, plusieurs régions non-desservies par les garderies privées non-subventionnées se retrouveraient sans places et leur déficit demeurait le même.

Il est essentiel de préciser qu'un dialogue est amorcé avec la Coalition des garderies privées non subventionnées afin d'écouter leurs arguments et trouver des solutions possibles.

Considérant les éléments susmentionnés, le ministère de la Famille maintient son choix, à l'effet de créer des places à 7 $ dans toutes les régions du Québec, afin de répondre aux attentes et aux besoins des parents du Québec.

La ministre de la Famille,

Nicole Léger